



Guide du parent

*Comment fonctionne l'école

*Le rôle des parents

École Entre-lacs

La sécurité de vos enfants nous tient à cœur :
c'est pourquoi nous demandons aux parents de ne pas se rendre directement dans les classes. Il faut s'identifier à l'accueil lorsque vous entrez dans l'école et porter le badge «visiteur» en tout temps.



Guide du parent

Des élèves à notre école ont des allergies très graves aux arachides, aux noix et aux amandes. Tout contact avec le produit et ses dérivés peut causer le choc anaphylactique (une réaction allergique grave) et la perte de connaissance. En ce cas, l'allergie peut même causer la mort de l'élève. Nous voulons-nous assurer que tous nos élèves sont en sécurité et inclus dans toutes les activités scolaires.

Nous devons appliquer des pratiques qui réduisent la possibilité d'exposer les élèves à des substances qui peuvent provoquer une réaction allergique grave. Notre personnel a été informé de la situation et avisé des mesures appropriées au cas où un élève souffrirait d'un choc anaphylactique.

Nous demandons votre coopération afin de réduire les risques pour ces élèves qui ont des allergies aux arachides, aux noix et aux amandes. Nous demandons que vous insistiez sur le fait que votre ou vos enfants se lavent les mains et se brossent les dents avant de partir pour l'école, parce que le plus léger résidu de l'allergène peut déclencher un incident malheureux à des camarades de classe qui sont sévèrement allergiques. C'est une situation qui exige l'attention de tous. Nous demandons votre aide en demandant de ne pas envoyer des produits qui peuvent contenir des arachides, des noix ou des amandes à l'école. Pour plus d'information, visitez le site: <https://www.foodallergy.org/about-fare/blog/how-to-clean-to-remove-food-allergens>

Nous apprécions votre compréhension en nous aidant à créer un environnement plus sécuritaire pour tous les élèves.

Absences, retards et items à apporter à l'école:

En cas d'absence ou de retard de votre enfant, il **est très important** de prévenir l'école. Veuillez **communiquer avec** nous au 250-770-7691 dès que possible ou faites-nous parvenir un courriel à l'adresse suivante: ecole_entre_lacs@csf.bc.ca. Notez que vous pouvez profiter du répondeur téléphonique en dehors des heures d'école.

- Si l'**absence** est **prévue**, vous pouvez faire parvenir un courriel à l'enseignant de votre enfant ou remettre un billet. Dans la mesure du possible, nous demandons aux parents de planifier les voyages et les rendez-vous de façon à ce que leurs enfants ne manquent pas de journées d'école. Les enseignants **ne remettront pas** les travaux ou les devoirs manqués lorsqu'un élève s'absente de l'école pour des vacances familiales prises durant l'année scolaire. Les cours et les travaux manqués devront être rattrapés à la maison et /ou sur l'heure du dîner.
- Nous insistons fortement sur la **punctualité des élèves** tout au long de l'année en vue d'assurer le bon fonctionnement des classes et de l'école. Il faut éviter d'accumuler plusieurs absences ou retards, car cela a un impact direct sur la réussite scolaire. En plus, les élèves retardataires dérangent la classe qui **est déjà au travail**. Nous demandons la coopération des parents pour assurer la ponctualité et la présence de leur **enfant** à l'école. Les élèves qui arrivent en retard doivent passer par le secrétariat chercher un billet de retard qui devra être remis à l'enseignant. Les retards seront notés par la secrétaire et les parents seront avisés lorsque les **retards** deviendront **trop nombreux**.
- Si vous avez besoin d'apporter quelque chose à votre enfant, vous pouvez le laisser à la réception.

Alimentation :

Nous sommes une école «**Sans Noix**». Nous avons parmi nous élèves qui ont des allergies mortelles. Vous recevrez une lettre à ce sujet en début de l'année. Les parents qui ont un enfant sujet à des **réactions anaphylactiques** sont priés d'en aviser l'école afin que nous puissions mettre en place une procédure pour offrir un environnement de sécurité à l'enfant.

Nous encourageons une saine alimentation. Nous préférons que les boissons gazeuses, les tablettes de chocolat et les bonbons ne fassent pas partie des goûters à l'école.

Collation : Les élèves prennent une collation le matin. Il serait souhaitable qu'elle soit constituée d'aliments sains qui se consomment facilement à l'extérieur.

Emballage et environnement: afin de maintenir la propreté de l'école et de promouvoir le respect de l'environnement, nous demandons aux parents de minimiser les goûters à emballage. Nous encourageons l'utilisation de Thermos et de contenants recyclables clairement identifiés avec un marqueur permanent.

Dîner : La pause du midi dure 60 minutes. Les élèves mangent à 11h55. Ils sortent jouer à l'extérieur entre 12 h 20 et 12 h 30 après avoir complété leur repas. Ils retournent en classe à 13 h.

☑ **Repas chauds** : L'APÉ organise avec l'aide des parents bénévoles un service de repas chauds pour amasser de l'argent qui serviront à défrayer les coûts de certaines activités, sorties des élèves, etc. Environ une fois par semaine, les élèves peuvent bénéficier de repas variés. Les informations nécessaires vous seront envoyées en septembre. Si votre famille est en difficulté financière, téléphonez à l'école pour en discuter avec la direction. Aucun élève ne sera privé de repas-chauds. Nous assurons la confidentialité des renseignements.

☑ **Utilisation des micro-ondes** : seuls les élèves de la 6^e à la 8^e année ont le privilège d'utiliser les micro-ondes dans le but d'accorder suffisamment de temps à tous nos élèves pour bien manger leur dîner ainsi que profiter du temps alloué pour jouer dans la cour d'école.

Programme de fruit et légumes :

Notre école participe au programme de nutrition « B.C. School Fruit and Vegetable » Parrainé par « B.C. Agriculture in the Classroom and ActNowBC ». Nous voulons également remercier madame Sandy Whitty de l'APÉ pour organisation du projet à l'école. Notre école prend part à l'initiative d'une vie saine qui s'étend dans toute la province. Un des objectifs est d'encourager une saine alimentation en offrant des fruits et de légumes frais de la Colombie-Britannique aux élèves pendant qu'ils/elles sont à l'école. Les élèves recevront des fruits et des légumes fraîchement cueillis, lavés et prêts à être mangés deux fois par semaine gratuitement!

Programme de lait :

L'APÉ a inscrit l'école Entre Lacs au programme de lait à l'école élémentaire du BC Dairy Foundation. À partir du mois d'octobre, les enfants ont la chance d'avoir du lait durant les heures de classe. Les études démontrent que les enfants, ayant une bonne alimentation, peuvent se concentrer plus longtemps et ont de meilleurs résultats en classe. Une bonne nutrition dépend d'un bon équilibre entre les quatre différents groupes alimentaires, incluant le lait. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site web suivant: [BC Dairy](#). Le lait est disponible 2 jours par semaine, tous les lundis et mercredis, à l'heure du dîner. De plus, vous aurez le choix d'un contenant de yogourt de 125 ml (vanille, fraise et framboise) et du fromage.

Appels téléphoniques :

Ce n'est qu'en cas d'urgence (maladie, rendez-vous médical, dentaire ou accident) que les messages seront transmis aux élèves durant les heures scolaires. Il en est de même pour les élèves qui doivent appeler leurs parents.

Argent envoyé à l'école :

Vous serez appelés pendant l'année scolaire à envoyer de l'argent à l'école. Veuillez nous faire parvenir l'argent dans un sac Ziploc **avec tous les renseignements** inscrits à l'intérieur : nom de l'élève, niveau scolaire, montant d'argent, le motif de la demande, ainsi que le coupon-réponse signé inclus à l'intérieur de l'enveloppe.

Assemblées :

Il y a des assemblées d'élèves tous les mois. Les parents sont toujours les bienvenus et seront invités lors de la valorisation de leur enfant.

Assurance accident :

Vous recevrez au début de l'année scolaire un formulaire de police d'assurance accident pour les élèves. L'achat de cette assurance est facultatif. Cependant, nous invitons les parents à assurer leurs enfants. Il est à noter que l'enveloppe doit être envoyée directement à la compagnie. C'est la responsabilité du parent d'assurer son enfant. Le Conseil scolaire n'est pas responsable des accidents survenus à l'école ou dans la cour de l'école.

Bénévoles :

Nous accueillons avec plaisir tous les bénévoles qui s'impliquent dans notre école. Si vous êtes intéressés et disponibles, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Les parents trouveront plusieurs façons de faire valoir leurs talents. Votre bénévolat, en plus d'être bénéfique à toute l'école, sera enrichissant pour vous et très valorisant pour votre enfant.

Vérification criminelle : les parents qui accompagnent leur enfant ne sont pas tenus de nous fournir une vérification criminelle, par contre les parents qui accompagnent des groupes d'élèves doivent en avoir une. **S.V.P., demandez à la secrétaire pour le lien. Tout se fait en ligne.** Veuillez noter que pour conduire un groupe d'élèves pendant les heures de classe, vous devez remplir un formulaire du CSF et nous fournir une copie de votre permis de conduire, une preuve d'assurance automobile et un relevé du dossier de conduite automobile. Nous avons des formulaires au bureau.

Les parents bénévoles qui aident dans la salle de classe travaillent en partenariat avec l'enseignant. Parfois, ces parents sont exposés à des informations personnelles au sujet des élèves. Pour protéger ces enfants et leurs familles, il est très important que cette information demeure confidentielle. Demandez le guide destiné aux bénévoles.

Volunteers in the school: **You don't have to speak French** in order to contribute to your child's learning. There are many ways you can help us and your child inside and outside the classroom. Don't hesitate to call if you wish to be involved in your child's school life.

Bibliothèque :

Une **bibliothèque est à la disposition** des élèves. Le système de prêt est **assuré par la bibliothécaire**. L'enfant doit retourner ses volumes à la date prévue et en bon état. Des frais seront demandés pour tout matériel (incluant les enveloppes de prêt) perdu ou endommagé.

Bulletins :

Tout au long de l'année, une communication en continu a lieu entre l'élève, les enseignants et les parents au sujet des progrès de l'élève par l'intermédiaire d'un portfolio électronique créé à l'aide de l'application FreshGrade. Le portfolio doit répondre aux directives administratives précisées dans ce document.

En hiver, il y a une première session de rencontres dirigées par les élèves. Heures des sessions seront déterminées en début d'année. Il n'y a pas d'instruction pendant cette journée. Durant cette

rencontre l'élève présente son portfolio électronique à ses parents. Une semaine après cette rencontre, le document Résumé sur l'apprentissage de l'élève sera envoyé aux parents. Le document se trouve dans l'annexe A de ce document.

Au printemps, il y a une deuxième session de rencontres dirigées par les élèves. Il n'y a pas d'instruction pendant cette journée. Heures des sessions seront déterminées en début d'année.

Durant cette rencontre l'élève présente le portfolio électronique à ses parents.

À la fin de l'année scolaire : un bulletin final officiel d'évaluation sommative** rédigé dans MyEducation BC est remis aux parents. Une copie sera ajoutée au dossier permanent de l'élève.

Lors des sessions de rencontres dirigées par les élèves, les parents pourront prendre rendez-vous avec les enseignants. Vous aurez accès à un système en ligne pour prendre des rendez-vous avec les enseignants. Ce système vous permet:

- De prendre des rendez-vous à tout moment et n'importe où. En quelques minutes, vos rendez-vous seront confirmés. Plus de longues attentes!
- De choisir les enseignant(e)s que vous souhaitez rencontrer et de consulter leurs agendas
- De coordonner vos rendez-vous
- Il vous suffit de cliquer sur les créneaux horaires disponibles pour prendre des rendez-vous
- Vous pouvez modifier, visualiser et imprimer les rendez-vous

Pour vérifier votre inscription en ligne, rendez-vous sur ce lien : <http://entrelacs.schoolappointments.com/admin/>

Changement d'adresse ou de téléphone :

Dans le but de pouvoir vous joindre le plus rapidement possible, il **est très important** d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone à la maison et au travail, cellulaire, adresse électronique). La façon la plus efficace de nous transmettre vos nouvelles coordonnées est de nous les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante:

ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

Changements familiaux :

Il est important pour votre enfant de discuter avec la direction et/ou aux enseignants de tout changement important dans la vie de votre enfant. Ceci nous permettra d'adapter nos interventions aux besoins spécifiques ou immédiats de l'élève.

Circulation dans l'école :

Tout visiteur à l'école doit se présenter à la réception. Il **est interdit** de circuler dans l'établissement et dans la cour d'école sans le laissez-passer des visiteurs que l'on se procure à la réception après avoir signé le registre des visiteurs. Ce règlement sera très strictement suivi par tout le personnel de l'école. **Votre collaboration** sera appréciée. Nous voulons assurer la sécurité de tous et limiter les dérangements durant l'activité pédagogique en salle de classe. Nous ne permettrons pas aux parents de se rendre directement à la salle de classe afin d'y livrer un objet oublié, y chercher l'**enfant** pour un rendez-vous ou pour discuter **avec l'enseignante ou l'enseignant**. Nous aurons le plaisir de vous accueillir à la réception.

Code de vie :

Vous trouverez le code de vie sur le site de l'école. Il énonce les attentes en ce qui concerne le comportement des élèves à l'école. Nous voulons axer notre action dans le domaine de la discipline de façon positive. Nous espérons pouvoir compter sur **vosre collaboration**. Veuillez le lire avec vos enfants et vous assurer qu'ils le comprennent bienvenus.

Comité de parents—APÉ :

Le comité de parents travaille à enrichir la vie étudiante de l'école par des levées de fonds, des journées d'activités et la participation dans le plan de réussite. Les réunions, tenues en français et anglais une fois par mois, sont ouvertes à tous. L'élection des membres se fait à l'Assemblée générale annuelle au début de l'année scolaire.

Communications :

Nous communiquons souvent **avec vous** au cours de l'année, car nous croyons qu'une bonne communication **est nécessaire** au fonctionnement efficace de l'école et favorise un meilleur rendement des élèves. Le personnel de l'école vous encourage à vous prévaloir des mécanismes de communication mis à **vosre disposition** : des sessions de rencontres avec les enseignants dirigées par les élèves, le calendrier de l'école, le Facebook de l'école, les courriers électroniques et le service de boîte vocale. Nous comptons sur vous pour maintenir de bons moyens de communication pour le plus grand bien de nos jeunes. Lorsqu'une **signature est exigée**, prière de retourner les formulaires dans les plus brefs délais.

Protocole de communication : Nous travaillons avec nos élèves sur l'importance des communications respectueuses et il est important de passer les mêmes messages à la maison. Nous vous demandons de ne pas critiquer le personnel de l'école devant l'enfant. Il existe un protocole de communication à suivre si vous avez des inquiétudes ou un problème avec un adulte de l'école :

- La première étape est de parler du problème directement avec la personne impliquée.
- Si vous n'êtes pas satisfait suite à cette rencontre, vous pouvez vous adresser à la direction pour une rencontre à trois.

Services aux enfants en difficulté :

La politique ministérielle vise l'intégration des élèves en difficulté dans la mesure du possible. Notre école peut compter sur les services centralisés offerts par le conseil scolaire et sur les services du personnel affecté à cette tâche au sein de l'école. Le premier responsable du programme scolaire de **vosre enfant** demeure son titulaire de classe. **C'est à cette personne** qu'il faut faire part de vos soucis ou questions face au développement de **vosre enfant**. Notre école se veut un lieu où chaque jeune peut se sentir à l'aise et se développer au maximum.

Course Terry Fox :

Au mois de septembre, les parents et les élèves sont invités à participer à la course Terry Fox qui a lieu à l'école. Les élèves qui le désirent peuvent se trouver des commanditaires. L'argent recueilli est envoyé à la **Fondation du Cancer**.

Départ durant la journée scolaire :

Si vous prévoyez de venir chercher **votre enfant** avant la fin de la classe, prière d'envoyer une note écrite au titulaire de classe qui s'assurera de préparer l'**enfant** pour son départ anticipé. Pour assurer la sécurité de votre enfant, vous devez toujours signer le registre «Rapport quotidien» avant de quitter avec votre enfant.

Devoirs élèves de la 1^e à la 8^e année :

Un **enfant** ne peut réussir seul à acquérir de bonnes habitudes de travail. Il importe que vous l'encouragiez à travailler et à s'appliquer constamment. Cet engagement à l'égard de **votre enfant** ne peut que contribuer à son succès. **Votre enfant** apportera quotidiennement de la lecture et des devoirs à la maison.

Discipline :

Le personnel de l'école bénéficie de la confiance des parents dans leurs interventions auprès des enfants. L'**enfant** doit être amené à comprendre qu'il a commis une infraction, que des conséquences s'appliquent et qu'une faute doit être réparée. Dans les situations plus graves, les parents seront avertis de l'incident et de l'action à entreprendre.

Droits parentaux :

À moins que la Cour de justice n'ait émis des restrictions quant aux droits de l'un des parents, le père et la mère peuvent rejoindre leur **enfant** à l'école ou s'informer de son développement. Si une telle restriction existe, une copie du document officiel doit être remise à la direction. Il sera classé dans le dossier de l'élève.

Éducation physique à partir de la 3^e année :

L'élève doit avoir des souliers de rechange pour le gymnase et des habits appropriés pour participer aux activités d'éducation physique.

English Language Arts :

L'enseignement de l'anglais débute en 4^e année. Le programme d'études pour cette **matière est celui qui est utilisé dans toute la province.**

Évaluation des habiletés de base (ÉHB) :

Les élèves de la 4^e et 7^e année participent aux évaluations d'habiletés de base du Ministère de l'Éducation. Tous les élèves de la 4^e et 7^e année de la province répondent à ces mêmes évaluations, sauf que les nôtres sont en français. De plus, nos élèves écrivent aussi des évaluations en anglais. Vous trouverez les résultats au www.bced.gov.bc.ca

Fermeture de l'école :

En cas de tempête de neige ou panne d'électricité, etc., les parents seront avisés de la fermeture par courriel, une note sera ajoutée sur le site de l'école et les informations seront données à la station radiophonique.

Frais scolaires :

Chaque élève a droit à l'accès au programme d'étude selon l'Acte scolaire. Si pour des raisons financières vous ne pouvez pas assurer le coût du matériel scolaire directement lié au programme d'étude, veuillez **communiquer avec la direction** de l'école ou l'enseignant(e) de **votre enfant**. Le tout se fera dans la plus grande confidentialité.

Franc-départ :

Le programme Franc départ est une initiative du ministère de l'Éducation provincial, mis en oeuvre par le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones de C.-B. Il a pour mission d'accueillir gratuitement les enfants francophones* âgés entre 0 et 5 ans qui sont accompagnés d'un adulte (parent ou autre personne responsable de l'enfant), et de les inviter à participer sur place à une variété d'activités en français. Pour plus d'information, communiquer directement avec eux.

Francophonie :

Le choix de l'école francophone est un **choix délibéré des parents**. Celui-ci représente leur désir de voir leur **enfant** s'épanouir dans un milieu francophone qui respecte tout de même l'apprentissage de l'anglais dès la 4^e année. **Ce choix représente aussi un engagement envers la politique de communication en français au sein de l'école et lors des rassemblements.**

Langue : Le français est la langue d'enseignement ainsi que la langue de communication entre les élèves. Nous demandons aux élèves de s'exprimer de façon correcte et respectueuse en français **en tout temps**.

Mission du Conseil Scolaire Francophone : Le Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique s'engage à offrir des programmes et des services éducatifs valorisant le plein épanouissement et l'identité culturelle des apprenantes et des apprenants francophones de la province. De plus, il s'engage à participer activement au développement de la collectivité francophone de la Colombie-Britannique.

Politiques du CSF : Vous trouverez les politiques du **CSF**, ainsi que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, sur le site Web du **CSF**, www.csf.bc.ca

Horaire du bureau :

Le personnel du secrétariat se fera un plaisir de vous accueillir ou de recevoir votre appel entre 8 h et 15 h. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte vocale ; elle vous répondra dans les plus brefs délais.

Infirmière :

Une infirmière est assignée à notre école. Elle vient occasionnellement à l'école. Si vous voulez communiquer avec elle, vous pouvez la rejoindre au 250-770-3427.

Intimidation :

Une école sûre et accueillante protège le milieu d'apprentissage pour tous les élèves et intègre des programmes globaux pour l'enseignement d'habiletés qui favorisent les relations interpersonnelles et la prévention de la violence tout au long du programme d'études. Pour cette raison, il **est primordial** que vous informiez la direction si **votre enfant** vous dit qu'il y a de l'intimidation à l'école.

Jours de pluie :

Si la probabilité de **précipitation** est **élevée**, c'est **votre** responsabilité de vêtir **votre enfant** pour la pluie : bottes, imperméable, chapeau de pluie ou parapluie. Les enfants sortent à toutes les récréations ; seuls les jours de pluie très forte font exception à la règle. Les **élèves doivent avoir une 2^e paire de souliers** pour leur salle de classe. Pensez aussi aux vêtements de rechange qui restent à l'école.

Leadership des élèves :

Les élèves la classe de 5^e- 6^e-7^e et 8^e sont encouragés à développer leur leadership en :

- étant moniteur/monitrice dans les classes des plus jeunes à l'heure du midi
- offrant des activités et en jouant **avec** les plus petits lors des récréations
- préparant des activités intéressantes pour les autres élèves de l'école (danses, tournois, bricolages, jeux, sports, etc.)

Maladies :

Les parents sont priés de garder à la maison tout enfant malade. Nous ne sommes pas en mesure de soigner un enfant à l'école. Les enfants atteints de ces maladies devraient rester à la maison pour éviter de contaminer les autres pour la période de temps indiquée ci-dessous :

- Si votre enfant est faible en raison d'une fièvre ou souffre d'une démangeaison due à l'éruption de boutons à cloques, gardez votre enfant à la maison (habituellement 4 jours). Pour les enfants atteints seulement de quelques lésions et qu'elles sont toutes en croûte, ils peuvent retourner plus tôt à l'école
- Rubéole : au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption
- Rougeole : au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption
- Oreillons : jusqu'à ce que le gonflement disparaisse ou au moins 9 jours après le début du gonflement
- Conjonctivite : 24 heures après avoir été traité **avec un antibiotique efficace**

Malaise ou accident à l'école :

Il **est primordial** que vous nous communiquiez le nom et le numéro de téléphone d'une personne (autre que les parents) qui pourrait venir chercher et s'occuper de **votre enfant** en cas d'accident ou de malaise. En cas d'accident, le personnel qualifié administre les premiers soins et la direction ou la secrétaire communique immédiatement **avec l'un des parents**. Nous comptons sur **votre** vigilance pour nous aider à tenir le dossier de **votre enfant** à jour. Si **votre enfant** ne se sent pas bien et qu'il **n'est pas en mesure de participer** aux activités scolaires, incluant les récréations, il vaudrait mieux le garder à la maison. Le trajet en autobus ainsi que cinq heures de classe nécessitent que l'élève soit en pleine forme.

Manuels scolaires :

Tous les manuels à couverture rigide doivent être recouverts et clairement identifiés. Les volumes scolaires sont sous la responsabilité des élèves et les parents seront avisés si un livre doit être remboursé parce qu'il aura été perdu, abîmé ou volé.

Matériel scolaire :

Une liste du matériel requis pour l'année scolaire **est remise aux parents** à la fin juin. Chaque élève doit débiter l'année **avec son matériel** scolaire bien identifié.

Maternelle :

Un programme de maternelle à plein temps, tous les jours, **est offert** aux enfants qui ont atteint l'âge de 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire qui débute en septembre. La rentrée des enfants de la maternelle se fait d'une façon progressive : des demi-journées ensuite des pleines journées alternantes suivies de pleines journées.

Médicament :

La politique du Conseil interdit à tout le personnel de l'école d'administrer des médicaments prescrits par un médecin à moins que le parent ne remplisse et retourne le formulaire d'autorisation pour administrer un médicament à un élève. Vous pouvez obtenir ce formulaire au secrétariat de l'école. Il **est très important** de nous faire parvenir le médicament dans un contenant sécuritaire et bien étiqueté. Les directives pour l'administrer doivent être claires et précises. Par mesure de prudence, il faut avertir la direction par écrit si un élève a des allergies.

Objets perdus et trouvés :

Les objets trouvés sont placés dans une boîte à l'entrée centrale. Il serait toujours bien d'identifier les vêtements ou objets usuels de **votre enfant**, facilitant ainsi le retour de ses articles lorsqu'ils sont égarés. Tous les objets non réclamés sont donnés à l'Armée du Salut tous les trois mois. L'école **n'est pas responsable** des vols, bris ou pertes des effets personnels des élèves.

Plan d'évacuation en cas d'incendie ou tremblement de terre :

L'administration a mis au point un plan d'évacuation en cas d'urgence. Des exercices d'évacuation se déroulent au courant de l'année.

Pédiculose (poux) :

Les poux de tête sont un problème désagréable et contrariant qui est présent à longueur d'année, surtout chez les enfants d'âge scolaire. Examiner les têtes de vos enfants après toutes activités pouvant mener à un contact de têtes, exemple **après un long congé scolaire** (vacances d'été, temps des fêtes, relâches scolaires et longue fin de semaine) plusieurs enfants se retrouvent avec des poux et ces bestioles se propagent rapidement !

N'importe qui peut avoir des poux de tête. Ils sont transmis au contact des têtes et n'ont rien à voir avec l'hygiène personnelle ou la propreté de la maison. Bien que les poux soient tenaces et qu'ils puissent causer frustration et contrariété au sein d'une famille, ils ne constituent pas un danger pour la santé. Un effort concerté par les parents et tuteurs, les élèves, le personnel de l'école, les professionnels de la santé et la communauté sont nécessaires pour aider les familles à éliminer les poux de tête et à enrayer leur propagation. Le meilleur plan d'action comprend la détection précoce, une prise en charge rapide, une sensibilisation efficace et des stratégies de prévention. Travaillons ensemble et nous pourrions minimiser le problème.

Rôle des parents et tuteurs : C'est aux parents que revient la principale responsabilité de détecter et d'éliminer les poux de tête. Ils doivent :

- Se renseigner:
- Savoir reconnaître les signes de la présence de poux de tête;
- Savoir comment examiner la tête de leur enfant et reconnaître les poux et les lentes (œufs);
- Savoir comment administrer les traitements efficaces contre les poux pour interrompre le cycle de vie des poux;
- Savoir dans quelles circonstances consulter un médecin ou un pharmacien;
- Savoir comment prévenir la propagation des poux et réduire le risque de les attraper.
- Ne pas compter sur l'école pour vous informer que votre enfant a des poux.** Examiner la tête de vos enfants chaque semaine. Examiner aussi les têtes après toutes activités pouvant mener à un contact de têtes, exemple après un long congé scolaire (vacances d'été, temps des fêtes, relâches scolaires et longue fin de semaine) plusieurs enfants se retrouvent avec des poux et ces bestioles se propagent rapidement !
 - Avertir l'école lorsqu'ils découvrent que leur enfant a des poux.
 - Examiner la tête de toutes les personnes qui vivent avec l'enfant.
 - Acheter un produit contre les poux à la pharmacie
 - Administrer le traitement au plus vite.
 - S'engager à poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que tous les poux aient été éliminés chez tous les membres du ménage.
 - Avertir les personnes avec qui leur enfant pourrait avoir eu un contact étroit (garderie, amis, etc.) pour qu'elles procèdent à l'examen des têtes.

- ☑ Nettoyer, passer l'aspirateur sur les meubles, tapis, siège d d'autos. Vous n'avez pas à vaporiser un produit. Laver les draps, serviettes, toutes les articles utilisés s dans les trois derniers jours.
- ☑ Visitez le site de l'école: <http://entrelacs.csf.bc.ca/parents/guide-des-parents/sante-et-securite/> et le site de "Interior Health": <http://www.interiorhealth.ca/YourHealth/SchoolHealth/HeadLice/Pages/default.aspx> ou communiquer avec l'infirmière du Public Health Nurse au 250-770-3504

Prématernelle «Pomme Soleil» :

La prématernelle est pour les enfants de 3 à 5 ans. C'est un programme culturellement enrichissant pour les enfants d'âge préscolaire. Pour vous inscrire ou recevoir plus d'information communiquer avec eux.

La Société de la petite enfance de l'école Entre-lacs (SPEEEL) est un organisme à but non lucratif qui, en collaboration avec les éducatrices responsables pour la programmation qui offre les services de la prématernelle et le programme d'avant et après l'école. SPEEEL est un conseil d'administration composé de parents bénévoles.

Programmes d'études :

Les programmes d'études sont régis par le Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Les documents de base qui dirigent les enseignantes et les enseignants dans leur planification pédagogique se retrouvent au complet sur le site web du Ministère : www.bced.gov.bc.ca

Propreté à l'intérieur et à l'extérieur de l'école :

Afin de maintenir la propreté de l'école et promouvoir le respect de l'environnement, nous demandons aux parents de minimiser les goûters à emballage. Nous encourageons l'utilisation de thermos et de contenants recyclables clairement identifiés avec un marqueur permanent.

Récréations:

Les élèves ont deux récréations extérieures par jour de 10 h 15 à 10 h 30 et de 12 h 25 à 12 h 58. Les élèves doivent être correctement vêtus pour ces activités extérieures. Pendant la période de récréation, les élèves ont accès à des ballons ainsi qu'à des jeux et équipements récréatifs. **On demande aux parents de s'assurer que leurs enfants n'apportent pas leurs jeux et jouets personnels de la maison** ainsi que tout autre objet de valeur, dangereux ou fragile.

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent demeurer à l'intérieur de la cour pendant les récréations (matin, midi). Pour sortir un élève de la cour de récréation, l'un des parents ou tuteurs doit se présenter au secrétariat pour nous informer et signer un registre.

Représentants de classe :

Nous avons besoin de parents bénévoles pour être représentants de classe. Ces parents communiqueront avec les autres parents de la classe lorsqu'il y a des événements à annoncer, des bénévoles à trouver ou des communications à faire. Veuillez informer l'enseignant de votre enfant si vous êtes intéressés.

Service avant et après l'école :

Pour inscrire votre enfant au «Service avant et après l'école» un programme stimulant et amusant de l'école Entre-lacs ou pour avoir plus d'informations, envoyez un courriel à enfance_entrelacs@csf.bc.ca

La Société de la petite enfance de l'école Entre-lacs (SPEEEL) est un organisme à but non lucratif qui, en collaboration avec les éducatrices responsables pour la programmation qui offre les services de la prématernelle et le programme d'avant et après l'école. SPEEEL est un conseil d'administration composé de parents bénévoles.

Services spéciaux :

Les spécialistes offrent une gamme de services professionnels aux enfants de l'école qui présentent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. L'objectif principal vise l'identification des difficultés particulières de l'enfant afin de lui offrir l'assistance dont il a besoin pour progresser et se sentir valorisé dans son apprentissage. Selon les besoins, certains services tels que l'orthopédagogie, la francisation, l'anglais langue seconde, l'orthophonie et le counselling sont offerts individuellement ou en petits groupes à l'extérieur de la classe.

- L'orthopédagogue travaille **avec** les élèves afin de détecter les troubles d'apprentissage et assure un soutien pédagogique pour les enfants qui requièrent de l'aide supplémentaire.
- Le conseiller scolaire aide les parents et les élèves à résoudre des questions reliées à l'école. Il offre un soutien aux enfants qui présentent des difficultés au niveau social. Les enfants sont normalement référés par l'enseignant ou suite à la demande du parent.
- L'orthophoniste évalue les élèves ayant des difficultés reliées à leur élocution ou à leur développement langagier.
- L'école offre un service de soutien linguistique aux élèves ayant besoin de développer des habiletés de communication soit en français (francisation) ou en anglais (anglais langue seconde) à l'oral ou à l'écrit.

Sites web du CSF et celui de l'école :

Vous pouvez visiter les sites web du CSF, www.csf.bc.ca et celui de l'école Entre-lacs, <http://entrelacs.csf.bc.ca/>

Sorties scolaires :

Les élèves ont la possibilité de participer à des sorties scolaires tout au long de l'année. Ces sorties sont des activités d'apprentissage qui sont une extension des activités de classe et doivent se

rattacher à un des programmes d'étude. Les parents sont avisés par lettre avant la sortie. Les élèves devront avoir le consentement écrit des parents pour chacune des sorties. Si nous n'avons pas reçu ce consentement la journée de la sortie, l'élève restera dans une autre classe, ou à la maison si c'est une sortie d'école.

Stationnement de l'école :

Lorsque les enseignant.e.s, les élèves et le personnel pratiquent une sécurité adéquate en matière de stationnement scolaire, il est plus facile de garder tout le monde en sécurité. Les places de stationnement scolaire peuvent être des endroits incroyablement occupés le matin quand les enfants arrivent et l'après-midi quand ils partent. S'assurer que personne ne soit blessée est la préoccupation principale du personnel de l'école, mais cela nécessite la participation de chacun, y compris les parents.

Les premiers jours de toute nouvelle année scolaire peuvent être chaotiques, les matins et la fin des classes de toutes les journées scolaires peuvent être incroyablement occupés. Les parents/tuteurs peuvent marcher ou conduire leurs enfants à l'école. Les autobus arrivent pour amener les enfants. Il y aura des membres du personnel de l'école qui surveilleront l'arrivée et le départ des élèves afin d'assurer que tout le monde suit les règles.

Lorsque nous traitons avec des centaines d'enfants tous les jours de l'année scolaire, nous voulons nous assurer que tout le monde arrive et parte en toute sécurité. C'est un travail énorme. C'est pourquoi tout le monde doit être impliqué, les adultes jusqu'aux enfants. Avec un effort d'équipe, les élèves pourront aller et venir sans souci et cela leur permettront de se concentrer davantage sur ce qu'ils viennent à l'école pour faire: apprendre.

DÉBARCADÈRE

Le débarcadère se situe tout au long du trottoir à l'avant de l'école. Il est interdit de se stationner près du trottoir.

ZONE SÉCURISÉE DÉLIMITÉE PAR LE TROTTOIR

Pour des raisons de sécurité bien évidentes, il est interdit aux élèves de circuler dans les zones de stationnement. Les élèves de la maternelle à la 3e année ne pourront pas quitter la zone sécurisée sans les parents/tuteurs. Nous vous demandons de venir chercher vos enfants à cet endroit.

Surveillance dans la cour d'école :

Le personnel assure une surveillance à l'intérieur et à l'extérieur aux heures de récréation et pendant la période du dîner. Il y a également surveillance à l'arrivée et au départ des autobus. Pour les élèves qui ne prennent pas l'autobus, prière de ne pas arriver plus de 15 minutes avant le début des classes le matin.

Technologie :

Chaque élève recevra pour l'année scolaire un ordinateur portable dont il a la responsabilité pleine et entière. Tous les parents et les élèves doivent signer un contrat d'utilisation pour avoir accès à l'ordinateur. Tous les équipements informatiques demeurent la propriété du CSF.

Tenue vestimentaire :

Pour favoriser un climat propice au travail scolaire, l'élève se présente à l'école dans des vêtements qui sont propres, acceptables en milieu scolaire et appropriés à son âge. Le port de vêtements imprimés de représentations et/ou de slogans vulgaires, violents, racistes, à connotation religieuse explicite, sexistes ou faisant la promotion de substances contrôlées est formellement interdit. Les élèves sortent à l'extérieur tous les jours sauf en cas de pluie très forte. Nous vous demandons d'habiller votre enfant en fonction de la température. En automne et en hiver, les élèves doivent porter des vêtements chauds et des vêtements pour la pluie. En été, les élèves devraient porter un chapeau pour les protéger du soleil. Les élèves doivent toujours avoir une paire de souliers pour l'intérieur. Les élèves ne peuvent pas aller en classe ou dans les autres salles de l'école avec leurs chaussures extérieures que ce soit avec des bottes ou des souliers.

Nous vous recommandons d'identifier les survêtements de vos enfants, car nous accumulons, à chaque année, une grande quantité de vêtements perdus. Lorsque vous passez à l'école, nous vous recommandons d'aller fouiller dans la boîte des objets perdus, vous y reconnaîtrez peut-être quelque chose. À la fin de l'année scolaire, ces vêtements sont remis à un organisme charitable.

Transport scolaire :

Pour qu'un élève déjà inscrit au CSF reçoive le service de transport tout au cours de l'année scolaire, le parent de cet élève devra soumettre une demande d'inscription en ligne. La période d'inscription est normalement répartie à la mi-mai à la première semaine de juillet courant. Les inscriptions reçues après de cette période seront traitées en fonction de leur priorité

- . (1) Nouvel élève au CSF
- . (2) Élève déjà inscrit au CSF

Formulaires d'inscription et autres en ligne : Il est important de souligner que les parents doivent remplir un formulaire d'inscription par enfant en ligne à <https://transport.csf.bc.ca/>

Pour les élèves de la maternelle à la 8e année, sélectionnez : Entre-lacs
Pour les élèves de la 9e à la 12e année, sélectionnez : Secondaire Penticton

Trajets d'autobus: Les transporteurs développeront les trajets d'autobus durant la saison estivale en fonction des demandes reçues dans la période d'inscription de la mi-mai à la première semaine du mois de juillet.

Le CSF ne peut garantir un siège d'autobus à la rentrée scolaire aux élèves qui n'ont pas été inscrits pendant cette période. Le site d'inscription en ligne sont fermé normalement autour du 08 juillet au 20 août afin de permettre aux transporteurs de préparer les trajets. Le site d'inscription en ligne ouvrira 15 jours avant le début des classes.

Les parents recevront par courriel les informations sur les trajets d'autobus scolaires une à deux semaines avant le début de l'année scolaire.